

## Comparaison des cotisations sociales patronales et salariales en Hongrie et en France (tableau simplifié)

	France	Hongrie			
		2018		2019	
		salaire minimum	salaire minimum garanti*	salaire minimum	salaire minimum garanti*
<b>SMIC mensuel net</b>	<b>1227 €</b>	<b>294 €</b>	<b>308 €</b>	<b>385 €</b>	<b>402 €</b>
<b>Cotisations salariales totales</b>	<b>17% +IR</b>	<b>33,50%</b>	<b>33,50%</b>	<b>33,50%</b>	<b>33,50%</b>
➤ Cotisation assurance maladie	-	8,50%	8,50%	8,50%	8,50%
➤ Cotisation retraite	7,3 %	10%	10%	10%	10%
➤ Cotisation chômage	0,95%	-	-	-	-
➤ Impôt sur le revenu	Taux progressif (0% à 45%) <sup>1</sup> 3,45 % (5,45 % si >3,5x le SMIC)	15%	15%	15%	15%
➤ Allocations familiales	<b>1521.25 €</b>	-	-	-	-
<b>SMIC MENSUEL BRUT</b>	<b>9%</b>	<b>442 €</b>	<b>463 €</b>	<b>579 €</b>	<b>605 €</b>
<b>Cotisations patronales totales</b>	-	<b>21%</b>	<b>21%</b>	<b>21%</b>	<b>21%</b>
➤ Contribution sociale	-	19,50%	19,50%	19,50%	19,50%
➤ Contribution à la formation	2 %	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%
➤ Assurance maladie	5 %	-	-	-	-
➤ Allocations familiales	2 %	-	-	-	-
➤ Assurance retraite	-	-	-	-	-
➤ Cotisation chômage	<b>1596 €<sup>2</sup></b>				
➤ <b>Coût de l'emploi</b>	<b>1227 €</b>	<b>535 €</b>	<b>560 €</b>	<b>701 €</b>	<b>732 €</b>

Le taux de certaines contributions varie en fonction du salaire brut

2018 Taux de change utilisé : 312 HUF=1 EUR

2019 Taux de change utilisé : 322,16 HUF=1 EUR (02.01.2019)

Le document a été réalisé en collaboration avec le cabinet d'avocat d'Olivier Duhameau et ACA NEXIA pour la partie française et le cabinet expert-comptable Fix Kft. pour la partie hongroise.

Mise à jour : février 2019

\* Le salaire minimum garanti est fixé dans le cas d'un emploi exigeant d'une éducation du niveau secondaire (ex. : Baccalauréat).

<sup>1</sup> L'impôt sur le revenu en France est dit « progressif », il est calculé pour chaque tranche de revenus. Le tableau suivant donne le taux d'imposition par tranche :

jusqu'à 9 964€	0 %
de 9 964€ à 27.519€	14 %
de 27.519€ à 73.779€	30 %
de 73.779€ à 156.244€	41 %
plus de 156.244€	45 %

Quotient familial : Pour le calcul de l'impôt sur le revenu, le revenu du foyer fiscal est divisé par le nombre de parts du foyer, par exemple un célibataire a 1 part ; un couple marié ou pacsé a 2 parts ; un couple marié avec 1 enfant : 2,5 parts ; avec 2 enfants : 3 parts ; avec 3 enfants : 4 parts.

<sup>2</sup> Le résultat tient compte des réductions de cotisations accordées notamment sur les bas salaires et d'un taux de cotisation d'accident du travail faible.

2018 Taux de change utilisé : 312 HUF=1 EUR

2019 Taux de change utilisé : 322,16 HUF=1 EUR (02.01.2019)

Le document a été réalisé en collaboration avec le cabinet d'avocat d'Olivier Duhameau et ACA NEXIA pour la partie française et le cabinet expert-comptable Fix Kft. pour la partie hongroise.